

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Règlement numéro <-2023 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de remplacer le plan de l'annexe « G » en ajoutant une interdiction de virage à droite à l'intersection des rues Principale et Robinson et de remplacer l'annexe « L » en ajoutant une traverse piétonnière sur la rue Boivin, sur la rue du Mont-Shefford et deux traverses sur le boulevard Robert

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 18 décembre 2023;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 18 décembre 2023, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

LE < 2023, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le règlement numéro 1885-1990 est modifié à l'article 34.2 en ajoutant à l'article 3 du tableau de l'annexe « G » intitulée « Interdiction de virages aux intersections mentionnées », une nouvelle nomenclature comme suit :

Principale / Robinson	1	Robinson Sud (côté sud)
	2	Principale (côté nord)
	3	Principale (côté sud)

3. Le règlement numéro 1885-1990 est modifié à l'article 66.2 en ajoutant au tableau de l'annexe « L » intitulée « Traverses piétonnières », après la nomenclature numéro 74, quatre (4) nouvelles nomenclatures comme suit :

75	rue du Mont-Shefford	---	face au sentier piétonnier, entre les numéros civiques 268 et 276, du Mont-Shefford.
76	rue Boivin	rue Lord	côté est
77	boulevard Robert	---	entre les numéros civiques 172 et 180, boulevard Robert
78	boulevard Robert	---	entre les numéros civiques 180 et 200, boulevard Robert

4. Le règlement numéro 1885-1990 n'est pas autrement modifié.
5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe